

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.3 - Planche 1 : délimitation des zones

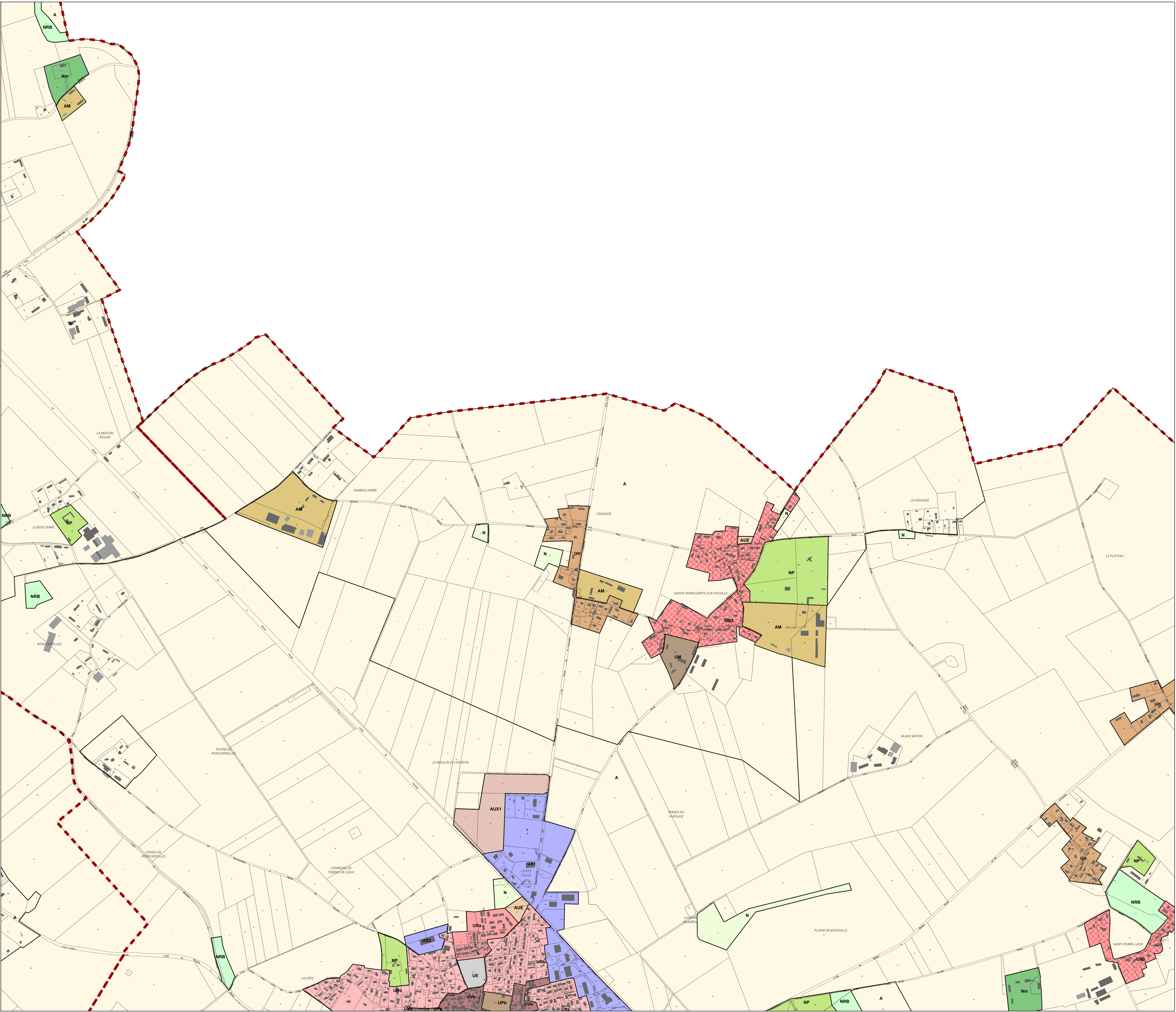
Commune(s) concernée(s) :
Sainte-Marguerite-sur-Fauville

 Service Planification Territoriale Maison de l'Intercommunalité Allée du Catillon 76 170 LILLEBONNE Tel : 02 32 84 40 40	PLUI approuvé le 02/12/2025	Pour la Présidente, et par délégation, Le Vice-Président  Patrick PESQUET
---	---	---

Informations cadastrales

 Bâti dur
 Bâti léger
 Parcelles cadastrales
 Limite communale

	UVb	Zone urbaine de centre-ville en périphérie du cœur de ville
	UB3	Zone urbaine de centre-bourg
	URa	Zone urbaine résidentielle à moyenne densité
	URb	Zone urbaine résidentielle à faible densité
	UH	Zone urbaine de hameau
	UM	Zone urbaine de clos-masure
	UPb	Zone urbaine d'intérêt paysager
	UX1	Zone urbaine d'activités de proximité
	UX3	Zone urbaine de secteur diffus à vocation économique
	UE	Zone urbaine à vocation d'équipement
	AUX1	Zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques de proximité
	AUE	Zone d'urbanisation future à vocation d'équipements et de loisirs
	A	Zone agricole
	AM	Secteur agricole accueillant des exploitations agricoles en clos-masure
	N	Zone naturelle
	NP	Secteur naturel d'intérêt patrimonial
	Nm	Secteur naturel de clos-masures
	NRB	Zone naturelle de réservoir de biodiversité



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.4 - Planche 2 : prescriptions graphiques 1

Plan n° 9

Commune(s) concernée(s) :
Sainte-Marguerite-sur-Fauville

Echelle : 1 / 5 000



Service Planification Territoriale
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Catillon
76 170 LILLEBONNE
Tel : 02 32 84 40 40

PLUI approuvé le 02.12.2025

Pour la Présidente, et par
délégation,
Le Vice-Président
Patrick PESQUET

LEGENDE

Informations cadastrales

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelles cadastrales
- Limite communale

Prescriptions ponctuelles

- Arbre isolé à préserver ou à créer
- Mare à préserver ou à créer
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Prescriptions linéaires

- Fossé à préserver ou à créer
- Cheminements doux à préserver, à créer, à modifier
- Mur, muret ou pilier patrimonial et traditionnel à protéger
- Talus non planté à préserver ou à créer
- Haie ou talus planté de haies à préserver ou à créer
- Alignement arboré ou talus planté d'arbres à préserver ou à créer
- Alignement arboré ou talus plantés d'arbres de haut-jet à préserver ou à créer

Prescriptions surfaciques

- Vergers à préserver ou à créer
- Espace boisé classé à protéger ou à conserver
- Lisière forestière
- Emplacement réservé aux ouvrages publics
- Emplacement réservé aux voies publiques
- Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques
- OAP sectorielles
- OAP thématiques clos-masure
- Élément bâti d'intérêt architecturale moyen à conserver
- Élément bâti d'intérêt architecturale fort à conserver
- Ensemble urbain des centres-villes anciens d'intérêt architectural à conserver
- Cône de vue de grand paysage à préserver
- Coupure d'urbanisation à maintenir
- Aléa effondrement de cavités souterraines

